

ROCHEFORT EN TERRE TOURISME

BRETAGNE 

Guide Pêche 2026

Pays de Questembert

Etang du Moulin Neuf

Mise à jour : février 2026

Riches en salmonidés, en majorité des truites sauvages, les rivières et ruisseaux qui sillonnent notre territoire, le Tohon, le Kervily, l'Arz et le Trévelo, raviront les amoureux de la pêche.

Communes du Pays de Questembert (Questembert Communauté) :
Berric, Caden, Larré, Lauzach, La Vraie-Croix, Le Cours, Limerzel, Malansac, Molac, Pluherlin, Questembert, Rochefort-en-Terre, Saint-Gravé.

Cours d'eau 1ère catégorie (1 ligne):

Tohon (St Eloi), Kervily, Arz, Trévelo (sauf la partie basse)

Espèces : truites, brochets, perches, poissons blancs et carpes.

Etangs communaux : Etang de Larré, Étang de La Vraie Croix (pêche en barque interdite).

Etang de 2ème catégorie (4 lignes) : Étang du Moulin Neuf à Malansac/Rochefort-en-Terre (14 ha).

Ouverture générale 2026 :

Cours d'eau 1ère catégorie du 14/03/2026 au 20/09/2026.

Cours d'eau 2ème catégorie, spécificités espèces ci-contre :

Règlementation complète sur le site web de la Fédération de pêche.



Espèce	1 ^{ère} catégorie	2 ^{ème} catégorie
TRUITE FARIO	Du 14/03 au 20/09	Du 14/03 au 20/09
TRUITE ARC EN CIEL	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 25/01 et du 14/03 au 31/12
BROCHET	Du 25/04 au 20/09	Du 01/01 au 25/01 et du 25/04 au 31/12
PERCHE	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 25/01 et du 25/04 au 31/12
SANDRE	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 25/01 et du 16/05 au 31/12
BLACK-BASS	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 25/01 et du 01/07 au 31/12
ANGUILLE JAUNE*	Du 01/04 au 31/08 - Carnet de pêche obligatoire	
ALOSES	Du 14/03 au 20/09	Du 14/03 au 20/09 (interdit de Mars à Juin sur l'Oust et la Vilaine)
SAUMON ET TRUITE DE MER	Pêche interdite	
POISSONS BLANCS	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 31/12
ECREVISSES EXOTIQUES	Du 14/03 au 20/09	Du 01/01 au 31/12

*Sous réserve d'évolution après parution de cette revue

Associations de pêche du territoire

✓ AAPPMA QUESTEMBERT

« La Truite Questembertgeoise »

Psdt : Dominique Paboeuf 06 03 43 59 68

aappmaquestembert.blog@gmail.com

<https://latruitequestembergeoise.jimdofree.com/>

✓ AAPPMA ST MARTIN SUR OUST

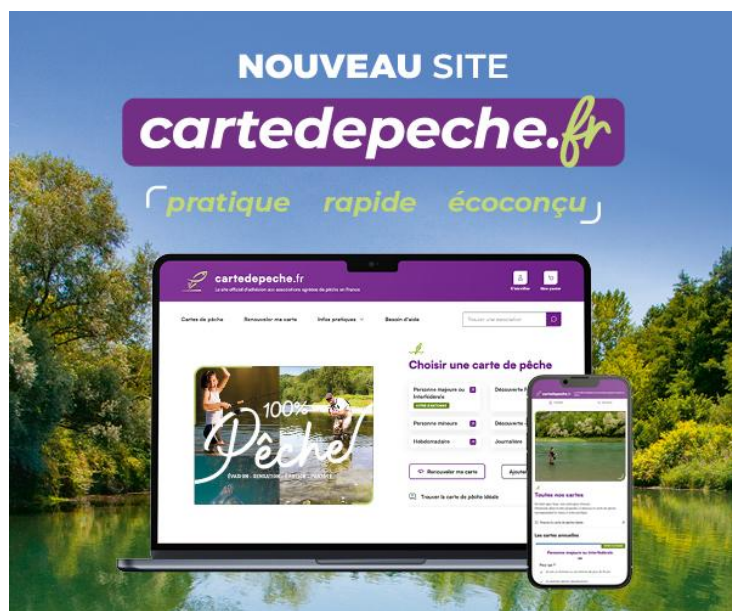
« Pêche et loisirs de l'Oust »

Psdt : Hervé Burban 02 99 90 40 80

aappma.stmartin56@gmail.com

✓ Fédération Départementale de Pêche 02 97 44 54 55 www.federationpeche.fr/56

✓ Les infos pêche en Morbihan <https://map.geopeche.com/56>



Votre carte de pêche en ligne !

www.cartedepeche.fr



Distributeurs cartes de pêche

Bar-tabac La Cigale	24 rue Fontaine St Pierre	56220 Caden	02 97 67 85 42
Bar Chez Lulu	2, rue du pont Gohlen	56230 Larré	02 97 43 70 06
Bar-tabac Breizh Pub Café	7 place de l'Eglise	56250 La Vraie-Croix	02 97 67 93 27
Super U	16 rue Belle Etoile	56220 Malansac	02 97 66 28 87
Manoir du Vau d'Arz	Le Vau d'Arz	56220 Malansac	06 40 70 91 01
Epicerie	9 place du puits	56220 Pluherlin	02 97 43 32 39
Jardinerie des 4 saisons	ZC de Lenruit	56230 Questembert	02 97 26 55 90
Office de Tourisme	13 rue des Halles	56230 Questembert	02 97 26 56 00
Office de Tourisme	3 place des Halles	56220 Rochefort-en-Terre	02 97 26 56 00
Epi'centre	35 rte de Rochefort-en-Terre	56220 Saint-Gravé	02 97 63 15 43

Tarifs cartes de pêche dans le Morbihan en 2026

Cartes et réciprocités

D'après l'article L436-1 du Code de l'Environnement : Nul ne peut se livrer à l'exercice de la pêche s'il n'a pas adhéré à une Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et s'il n'a pas acquitté de la Cotisation Pêche et Milieux Aquatiques (CPMA).

Soucieuses de faciliter la pratique de la pêche, les 25 associations de pêche du Morbihan se sont associées pour proposer aux pêcheurs différentes cartes et réciprocités répondant à leurs besoins.

En outre, pour encore plus de simplicité, depuis le 1er janvier 2000, la réciprocité fédérale est incluse dans le prix de toutes les cartes.

Le Morbihan adhère à la réciprocité EHGO (Entente Halieutique du Grand Ouest) qui, par accord avec le CHI (Club Halieutique Interdépartemental) et l'URNE (Union Réciproitaire du Nord-Est), permet de pêcher dans 91 départements.

Attention : la vignette EHGO est à acquérir dans le département d'origine.

Cartes annuelles adultes

- La carte « **personne majeure** » interfédérale : **114 €**.

Il s'agit d'une carte "personne majeure" valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories de toutes les AAPPMA réciproitaires de l'E.H.G.O., au C.H.I. et à l'U.R.N.E.

- La carte "personne majeure" départementale : **87 €**.

Obligatoire à partir de 18 ans, cette carte est valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories uniquement sur le département du Morbihan.

- La carte « **promotionnelle découverte femme** » : **42 €**.

Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. 1 ligne. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément.

Cartes "jeunes"

- La carte "personne mineure" : **27 €**.

Cette carte est réservée aux jeunes ayant 12 ans et moins de 18 ans au 1er janvier de l'année. Carte valable du 1er janvier au 31 décembre. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément.

- La carte « **découverte** » : **8 €**.

Cette carte est réservée aux mineurs de moins de 12 ans (au 1er janvier de l'année en cours).

1 ligne. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et de l'U.R.N.E sans supplément.

Cartes temporaires

- La carte "hebdomadaire" : **36,50 €**.

Cette carte peut être délivrée entre le 1er janvier et le 31 décembre. Sa durée de validité est limitée à 7 jours consécutifs. Tous modes de pêche sur parcours de 1^{ère} et 2^{ème} catégories sur le département du Morbihan + départements de l'E.H.G.O., du C.H.I. et l'U.R.N.E sans supplément.

- La carte "journalière" : **14 €**.

Même principe que la carte "hebdomadaire" mais avec une durée de validité d'une journée (Morbihan uniquement).

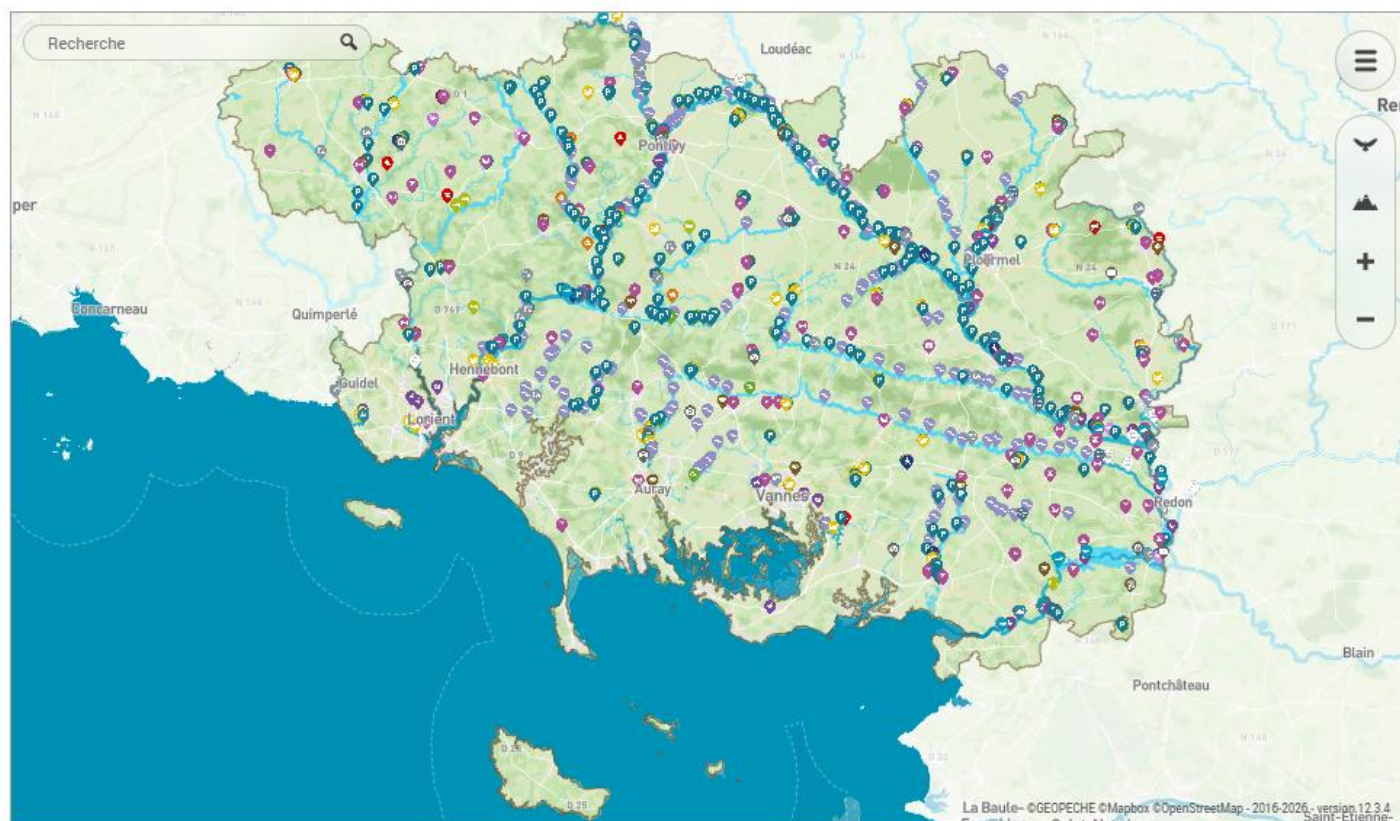
Où pêcher ?

Geopêche, la carte ultime de vos sessions pêche !!!

Une carte interactive pour retrouver toutes les infos pêche en Morbihan (cours d'eau, parcours, réglementation...), créée par des pêcheurs pour des pêcheurs.

Télécharger l'application à partir de ce site web : <https://map.geopeche.com/56>

Pêcher dans le Morbihan - Carte Interactive



Rochefort-en-Terre Tourisme, c'est...

3 bureaux d'accueil



✓ 13 rue des Halles, 56230 Questembert

✓ 3 place des Halles, 56220 Rochefort-en-Terre

✓ Base de loisirs du Moulin Neuf Aventure



02 97 26 56 00 – info@rochefortenterre-tourisme.bzh

www.rochefortenterre-tourisme.bzh